IRES Institut de Recherches Économiques et Sociales

ECLAIRAGES # 032

Juillet 2025

La diversité de la population de salariés travaillant dans les exploitations agricoles françaises

Axel MAGNAN – chercheur à l'Ires, Catherine LAURENT – Directrice de recherche à l'Inrae.

Études de terrain, entretiens et recoupement de plusieurs sources de données ont permis de quantifier et qualifier les recompositions de la place du million de salariés qui travaille dans les exploitations agricoles françaises : la proportion de personnes ayant un statut salarié et la quantité de travail qu'elles assurent dans la main-d'œuvre totale des exploitations augmente et une partie croissante d'entre elles sont employées par des entités autres que l'exploitation (externalisation via des groupements d'employeurs, intérim, prestataires de service…). Que l'employeur soit l'exploitation ou une autre entité, l'importance relative des salariés en contrats à durée déterminée (CDD), notamment saisonniers, augmente (en nombre de personnes et en nombre d'heures déclarées). Ces chiffres recouvrent des grandes disparités entre filières, entre territoires et au sein des territoires. Ces constats importent pour ajuster au mieux les moyens et les modalités des actions relatives à la santé et sécurité au travail (SST) des salariés.

Méthode de la recherche : Quelle recherche a été faite ?

L'analyse a croisé trois types d'informations :

- des observations directes de l'évolution des formes d'organisation du travail dans les exploitations agricoles ;
- des données du recensement agricole (RA) sur la main-d'œuvre familiale et de la Mutualité sociale agricole (MSA) sur les salariés agricoles de France métropolitaine, employés directement par des exploitants ou par des tiers, ainsi que des données de la Direction générale du travail (DGT) sur les salariés détachés en agriculture. Les conventions de traitements de données sont détaillées avec les données sources dans le lien en fin de document ;
- des entretiens avec divers types d'acteurs directement concernés par l'évolution des formes d'emploi dans l'agriculture en France (syndicats d'agriculteurs, de salariés, associations, acteurs publics).

Pour cette analyse les situations de travail illégales (travailleurs et/ou heures de travail non déclarés…) n'ont pas été prises en compte.

Résultats : Qu'est-ce qui a été trouvé?

1. Dans l'agriculture française souvent associée à l'image d'une agriculture « familiale », le nombre d'exploitants et de leurs ayants droit familiaux a chuté de plus de 30 % entre 2003 et 2020 (418 000 personnes en 2020). En 2020, ils représentent 56 % des heures de travail déclarées sur les exploitations et 30 % des actifs qui y travaillent (contre 37 % en 2003). Parallèlement, il y a en 2020, comme en 2003, près d'un million de personnes qui ont travaillé dans une exploitation avec un contrat salarié. Ils contribuent pour 44 % aux heures de travail déclarées (contre 36 % en 2003).
2. On trouve des salariés travaillant dans des exploitations dans tout le territoire métropolitain, y compris des régions d'élevage (ex: Ille-et-Vilaine) (graphique 1). En 2020, les filières viticole, maraîchères, arboricole et céréalière occupaient 79 % des salariés agricoles. Dans 12 départements où ils sont très présents, la part du travail agricole réalisée par des salariés dépasse les 60, voire 75 % en Gironde et dans les Bouches-du-Rhône (graphique 2).
3. En 2020, plus de 235 000 de ces salariés ne sont plus directement employés par les exploitations contre 80 000 en 2003. Les salariés externalisés fournissent un nombre croissant d'heures de travail déclarées

(125 millions en 2020 contre 48 millions en 2003). Le développement de l'externalisation de la fonction d'employeur prend des formes variées : recours à des agences d'intérim, à des prestataires de services français (entreprises de travaux agricoles, ETA) ou étrangers (travailleurs détachés), à des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) ou des groupements d'employeurs (GE)… (graphique 3).

4. Les salariés remplissent des rôles divers dans la production agricole et cet emploi peut avoir pour eux des importances très variables. Ainsi coexistent des permanents et des saisonniers locaux qualifiés pour lesquels l'activité agricole est l'activité professionnelle principale, des migrants temporaires assignés à des tâches techniques ou pénibles lors de saisons longues pour qui ces emplois peuvent se combiner – ou pas – avec des sources de revenus et de protection sociale dans leur pays d'origine, des personnes pluriactives, retraitées, ou étudiantes à la recherche d'un revenu complémentaire, qui réalisent des contrats courts. Sur une même exploitation peuvent se combiner CDI, CDD « classiques », saisonniers ou vendanges, emplois directs et sous-traités. Cette diversité de profils s'observe chez les hommes et les femmes. Ces dernières ne représentent toutefois que 32 % des CDI alors qu'elles constituent 36 % des salariés totaux. Par ailleurs, en 2020, 14 % des salariés sont des ressortissants non européens, et 10 % des européens non français. Une partie d'entre eux sont des résidents permanents, d'autres des migrants temporaires.
5. La complexité administrative qui accompagne cette prolifération de contrats de natures différentes chez des employeurs multiples rend difficile le décompte des effectifs de salariés agricoles pour les acteurs de terrain. Cette opacité autour de l'emploi salarié agricole contribue à la sous-estimation de l'importance de cette population dans les études statistiques ou administratives.

Pourquoi cela importe pour la santé et la sécurité au travail (SST)

Il paraît nécessaire d'améliorer et d'actualiser la connaissance des situations de travail des salariés travaillant dans les exploitations agricoles en France, et de tenir compte de la place grandissante de leur contribution à la production agricole :

- pour ajuster les modalités de représentation des salariés dans les différentes instances consultatives et décisionnelles relatives à la SST en fonction de leur nombre et de leurs besoins ;
- pour tenir compte de conditions de travail et d'emploi particulières, mieux identifier les risques professionnels et améliorer le contenu et l'identification des populations cibles de la prévention. Certains risques concernent plus directement certains types de salariés (par exemple les expositions indirectes au risque chimique pour les saisonniers employés pour les récoltes, l'intensité du travail excessive pour des salariés de groupement d'employeurs enchaînant les chantiers en période de pointes de travail…) ;
- pour disposer d'une évaluation fiable de l'ampleur de la population concernée afin d'ajuster les ressources publiques et institutionnelles aux besoins en termes de prévention, d'accès aux soins ou de réparation des préjudices de santé subis. En matière de SST, c'est le nombre d'individus présents dans l'emploi agricole et leurs situations concrètes de travail qu'il est nécessaire de connaître pour ajuster les actions au-delà des indicateurs agrégés d'« équivalents temps plein ».

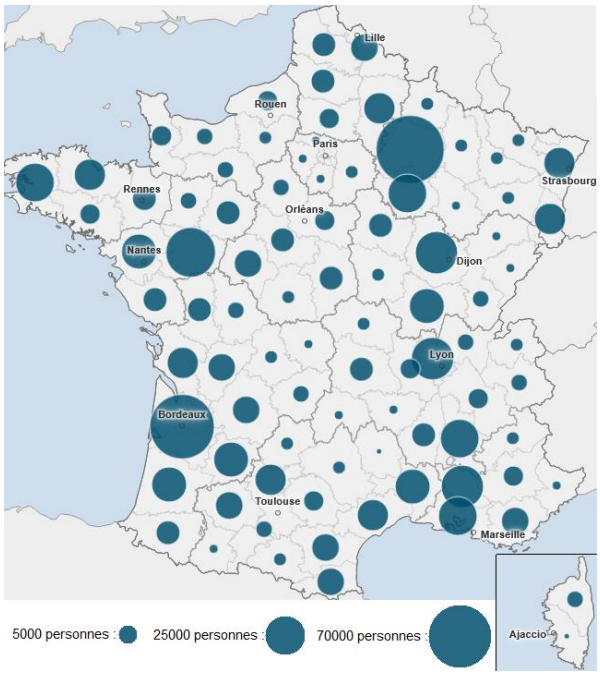
Pour aller plus loin

- Depeyrot J-N., Magnan A., Michel D-A., Laurent C. (2019), « Emplois précaires en agriculture », *in* Forget V. *et al.* (dir.), *Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture*, Paris, La Documentation française, p. 67-83, https://agriculture.gouv.fr/telecharger/105200.
- Magnan A. (2022), *Le développement du salariat précaire dans l'agriculture française : une approche d'économie institutionnelle*, Thèse de doctorat en économie, Université Paris-Saclay, https://pastel.hal.science/tel-03698463v1/document.

- Les données des figures A à C et les conventions de traitements de données sont accessibles au lien suivant : https://ires.fr/wp-content/uploads/2025/07/Sources_methodes_et_donnees_v2.xlsx.
- Pour plus d'information, contacter Axel Magnan, chercheur à l'Ires, axel.magnan@ires.fr.

Graphique 1 – Nombre de salariés travaillant dans des exploitations agricoles en 2020

En nombre de personnes



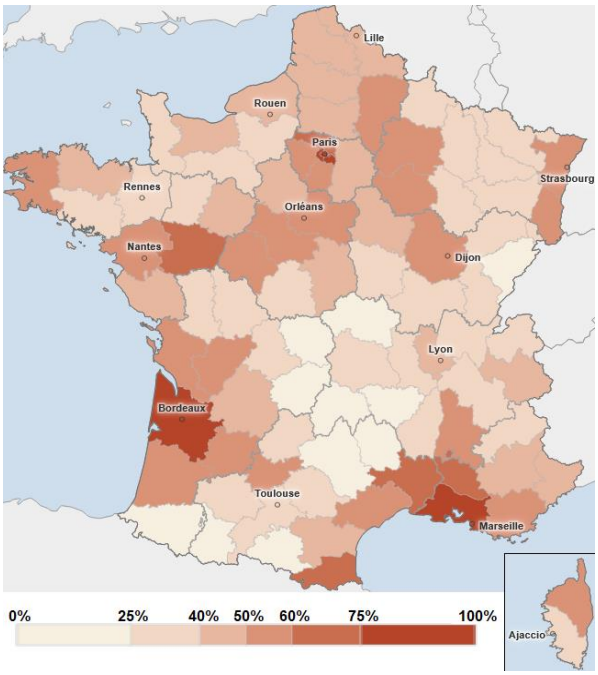
Champ : France métropolitaine.

Lecture : environ 70 000 salariés travaillent dans des exploitations agricoles dans la Marne en 2020.

Sources : données départementales MSA et DGT.

Graphique 2 – Part du travail agricole réalisé par des salariés en 2020

En % des équivalents temps plein

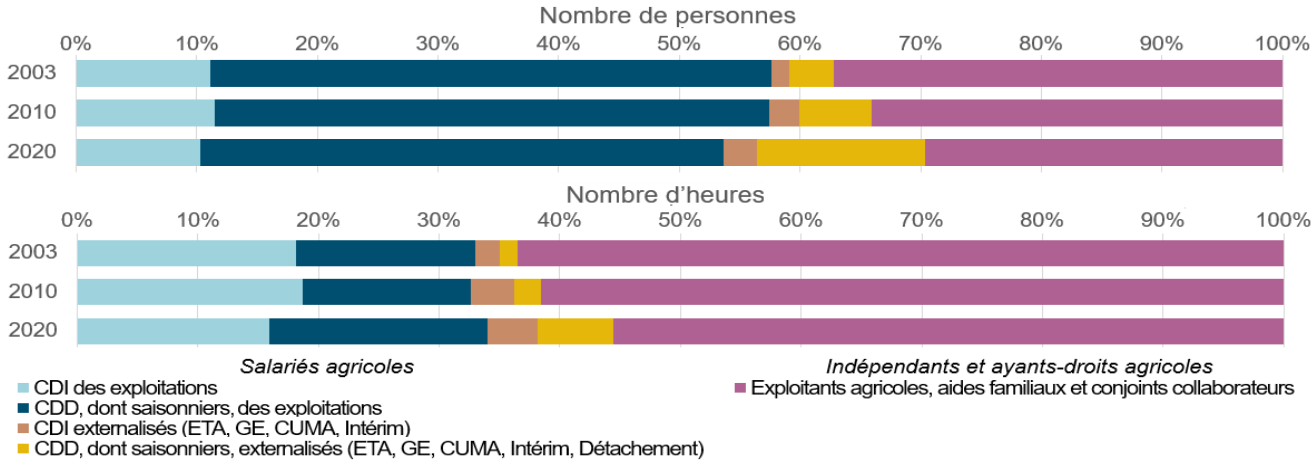


Champ : France métropolitaine

Lecture : en 2020, entre 50 et 60 % des heures de travail agricoles déclarées sont réalisées par des salariés.

Sources : données départementales RA, DGT et MSA.

Graphique 3 – Nombre de personnes travaillant dans des exploitations agricoles françaises et nombre d'heures de travail déclarées qu'ils y réalisent selon leur statut



Champ : France métropolitaine.

Sources : RA, MSA, DGT, traitements A. Magnan.

Lecture : en 2020, 11 % des personnes travaillant dans des exploitations agricoles sont des salariés en CDI, et ils y réalisent 16 % des heures de travail déclarées.